

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU vendredi 10 septembre 2021

Séance Ordinaire 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 13 - Présents : 10 - Votants : 12
Date de convocation : **jeudi 02 septembre 2021**

LE 10 septembre 2021 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET, Jean-Christophe SIMON

REPRESENTES : Claude JIMENEZ, Jean-Hubert FERRET

ABSENTS : Audrey RESSEGAIRE

Secrétaires de séance : Marie-Anne GUICHARD

Délibérations du conseil :

DE 2021 57- Tarif école piscine à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer le tarif de 24€ la séance de piscine à chacune des écoles du secteur.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

DE 2021 58- Subvention école chorale Brassens à 11 voix "pour" et 1 "abstention" :

- AUTORISE le Maire à verser une subvention de 150€ à l'école de Laragne pour le projet de chorale Brassens auquel l'école du Poët a participé

DE 2021 59- Vote de crédits supplémentaires n°1 – lotissement à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	54114.35	
71355 (042)	Variat° stocks terrains aménagés	-493.18	
7133 (042)	Variat° en-cours de production bien		-40000.00
TOTAL :		53621.17	-40000.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
168741	Dettes - Communes membres du GFP	97208.07	
3555	Terrains aménagés	-40000.00	
3355	Travaux		-40000.00
3355 (040)	Travaux		39506.82
TOTAL :		57208.07	-493.18
TOTAL :		110829.24	-40493.18

DE 2021 60- Vote du règlement de la salle des fêtes à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le règlement intérieur de la salle des fêtes (disponible sur le site) en raison notamment du retrait à la location de la salle de Balp et du rajout du respect des règles sanitaires en vigueur.
- **DECIDE** de transmettre à chaque usager un exemplaire du règlement ainsi adopté.

DE 2021 61- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratif à raison de 25 heures par semaine,
- **PRECISE** que Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste et que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DE 2021 62- Convention globale de territoire avec la CAF à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à signer les conventions territoriales globales avec la CAF pour 2022
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

DE 2021 63- Choix des entreprises pour les travaux de réparation urgente de l'eau à 11 voix "pour" et 1 "contre" :

- **ACCEPTE** l'offre présenté par l'entreprise SOPEI - Parc d'activités - 04190 LES MEES pour un montant de 12 237.26€ HT, pour les réparations à la station de pompage
- **ACCEPTE** l'offre présenté par l'entreprise Polder - Les résolues - 05300 LAZER pour un montant de 3880€ HT pour le terrassement.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

La séance est levée à 20h05

LE MAIRE

Jean-Marie TROCCHI

